“Accord” Tunisie/France sur l’immigration

29/04/2008 à 2h29

La Tunisie et la France ont signé un accord dit de *“gestion concertée des flux migratoires”*. Outre un volet répressif contre l’immigration clandestine, **ce texte doit permettre d’ouvrir le marché du travail français aux Tunisiens qui, selon le texte, “ont des compétences de haut niveau ou pour des métiers pour lesquels existe en France une demande non satisfaite”**.

Il prévoit également de “**faciliter la circulation des personnes**” entre les deux pays, notamment par une délivrance “plus large” des visas français d’une durée de un à cinq ans, et d’appuyer “des actions de développement solidaire” telle que la formation professionnelle au profit des Tunisiens ainsi que la création d’emplois dans les régions tunisiennes d’émigration. (source)